



CONSULTATION POUR LE CHOIX D'UN CONSEILLER

La société AL KARAMA HOLDING domiciliée au Lac d'Annecy – Passage du Lac Malawi-Tunis représentée par son Directeur Général Monsieur Mohamed BICHIOU lance, pour le compte de la Commission nationale de gestion d'avoirs et des fonds objet de confiscation ou de récupération en faveur de l'Etat, une consultation auprès des banques d'affaires et des intermédiaires en bourse pour l'assister dans la mission de cession d'un bloc d'actions de la société « **LES LABORATOIRES ADWYA** ».

OBJET DE LA CONSULTATION :

La Commission nationale de gestion d'avoirs et des fonds objet de confiscation ou de récupération en faveur de l'Etat détenant **34.04%** du capital de la société LES LABORATOIRES ADWYA confie à la société AL KARAMA HOLDING la mission de lancer le processus de cession de ce Bloc d'actions.

Suite à cette demande, la société AL KARAMA HOLDING lance une consultation auprès des banques d'affaires et des intermédiaires en bourse opérant sur le marché Tunisien afin de désigner un conseiller pour l'assister dans l'opération de cession de ce bloc d'actions.

La mission du conseiller consiste à assister la société AL KARAMA HOLDING sur l'ensemble de l'opération et de superviser toutes les étapes nécessaires à sa bonne exécution.

Le conseiller assurera les prestations suivantes :

- Elaboration d'une stratégie de cession du bloc d'actions compte tenu des conditions du marché ;
- Due diligence Vendor et estimation de la valeur de l'action **LES LABORATOIRES ADWYA** ;
- L'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de marketing ;
- La concrétisation de l'opération de cession.

CONSISTANCE DE LA MISSION :

La mission du conseiller consiste, à assurer les prestations suivantes réparties en quatre phases:

Phase 1 – Elaboration d’une stratégie de cession du bloc d’actions.

Les principales tâches de cette phase sont les suivantes :

- ✓ Diagnostic approfondi de la composition du capital de la société ;
- ✓ Diagnostic approfondi de la structure des organes de gouvernance de la société ;
- ✓ Etude du marché des investisseurs potentiels, ainsi que leurs attentes ;
- ✓ Prospection du marché ;
- ✓ Elaboration et comparaison des scénarios de cession du bloc d’actions.

Phase 2 – Due Diligence Vendor et Estimation de la valeur de l’action de la société LABORATOIRES ADWYA qui servira de référence pour la cession du bloc d’actions.

Les principales tâches de cette phase sont les suivantes :

- ✓ Diagnostic général de la Société ;
- ✓ Due diligence approfondie ;
- ✓ Validation du business plan de la société LES LABORATOIRES ADWYA;
- ✓ Estimation d'une valeur de référence de l'action de la société LES LABORATOIRES ADWYA ;
- ✓ Préparation de la Data Room

Phase 3 - Elaboration d’une approche marketing adaptée et sa mise en œuvre.

Les principales tâches de cette phase sont les suivantes :

- ✓ Analyse du schéma de l’opération de cession envisagée ;
- ✓ Détermination des modalités du programme marketing et son calendrier ;
- ✓ Prospection, identification, suivi et relance des investisseurs potentiellement intéressés.

Phase 4 - Assistance à la réalisation de l’Opération, depuis la préparation du dossier d’appel d’offres (DAO) jusqu’à son achèvement.

Les principales tâches de cette phase sont les suivantes :

- ✓ Rédaction du DAO ;
- ✓ Lancement de l’Appel d’offre ;
- ✓ Organisation et supervision de la Data Room ;

- ✓ Assistance à la préparation des réponses aux questions des participants à l'appel d'offres préalablement à la remise des offres (processus questions/réponses) ;
- ✓ Réception des dossiers de candidature des investisseurs ;
- ✓ Assistance au dépouillement et à l'évaluation des offres des soumissionnaires ;
- ✓ Assistance aux négociations avec l'adjudicataire provisoire et à la réalisation concrète et définitive de la cession des participations (closing).

DUREE DE LA MISSION :

Le conseiller retenu sera tenu de commencer la mission ci-haut indiquée dès la signature de la convention d'assistance et de clôturer la cession au plus tard le 31 décembre 2014.

DATE LIMITE POUR LA PRESENTATION DE L'OFFRE :

Les soumissions doivent parvenir au bureau d'ordre central de la société AL KARAMA HOLDING sous enveloppe scellée, en 3 exemplaires, (avec copie format électronique) soit directement ou par rapide poste à l'adresse suivante : Société AL KARAMA HOLDING rue du Lac d'Annecy passage du lac Malawi Les Berges du Lac 1053 Tunis.

La date limite de réception des offres est arrêtée le 25 Septembre 2014 à 17h, le cachet du bureau d'ordre ou de la poste faisant foi.

CONTENU DU DOSSIER DE L'OFFRE :

Le soumissionnaire est tenu de présenter les documents suivants :

- ✓ Une présentation du soumissionnaire ;
- ✓ Une présentation des principales références du soumissionnaire dans des activités similaires à celle objet de la présente consultation. Etant souligné que les missions en cours et non encore achevées ne seront pas prises en compte dans la notation attribuée au soumissionnaire lors du dépouillement ;
- ✓ Le planning de la mission ;
- ✓ La composition de l'équipe intervenante et le CV de chaque intervenant signé par ses soins ;
- ✓ **L'offre financière détaillée**

LA LANGUE DE L'OFFRE :

L'offre préparée par le soumissionnaire doit être, obligatoirement, rédigée **en langue française**.

LES CRITERES DE SELECTION ET NOTATION :

La notation est établie sur la base de deux critères:

- **70 Points** pour le critère qualitatif détaillé comme suit :

Les références du soumissionnaire	40 points	Nombre de missions (1)	10 points
		La taille de missions en MDT (1)	30 points
L'expérience de l'équipe	30 points	Chef du projet	15 points
		Les collaborateurs	15 points

(1) Par mission, il est entendu les opérations de cessions de bloc d'actions ou des opérations d'introduction en bourse.

Sachant que la note maximale sera accordée à celui qui a le nombre de missions, le cumul des montants des missions en millions de dinars et les années d'expérience pour le chef de projet et les collaborateurs le plus élevé et pour le reste on applique la proportionnalité.

- **30 Points** pour le critère financier qui sera apprécié sur le montant global des honoraires.

La mission est attribuée sur la base de la notation établie par le comité du dépouillement des offres.

Par ailleurs, nous vous prions de bien vouloir noter que la société Al Karama Holding se réserve le droit de mettre fin à cette demande d'offre en tout temps ou à n'accepter aucune des offres déposées.

Mohamed BICHIOU
Directeur Général